

Fonds de relance économique



La crise du COVID-19 impacte de manière considérable le tissu économique de notre pays.

Face à l'urgence, des dispositifs ont été créés à l'échelle nationale et régionale pour soutenir les chefs d'entreprise en difficulté.

Consciente de la situation et des enjeux de la relance, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise se mobilise afin de proposer localement un accompagnement aux chefs d'entreprise du territoire.

Le Fonds de relance économique : qu'est-ce que c'est ?

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a décidé de créer **deux dispositifs d'aides financières** à destination des chefs d'entreprise du territoire. Ils viennent en cohérence avec les aides nationales, régionales ou départementales.

Subvention de secours

Subvention jusqu'à 1 500€

Pour pallier les difficultés des chefs d'entreprise de ces dernières semaines.

Prêt relance 0%

Prêt d'honneur de 2 000€ à 10 000 €

destiné à faciliter le redémarrage de l'activité par un apport en trésorerie ou destiné à de l'investissement.

Conditions d'éligibilité générales pour accéder à ces fonds :

Il y a 5 conditions préalables à remplir qui sont communes aux deux dispositifs proposés :

- Le siège social de l'entreprise doit être sur le territoire de l'intercommunalité
- L'établissement aidé doit se trouver sur le territoire de l'intercommunalité
- L'entreprise pour laquelle l'aide est demandée doit être l'activité principale et/ou la principale source de revenu du dirigeant.
- Ne pas disposer d'une trésorerie nette négative avant mars 2020 pour les entreprises de plus de 3 ans.
- Ne pas se trouver en procédure collective et être à jour de ses obligations sociales et fiscales avant la crise sanitaire.

Conditions spécifiques à chaque dispositif

Subvention :

- Ne pas avoir bénéficié du fonds de solidarité volet 2 (sur les loyers ou autres charges fixes).
- Être une entreprise de moins de 10 salariés.
- Avoir son activité dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales. Pour le secteur du commerce, avoir été concerné par les fermetures administratives.
Sont exclues les activités immobilières ou d'intermédiations financières.
- Avoir subi une baisse d'activité de plus de 50 % au cours des 6 mois précédant la date de la demande par rapport à la même période en 2019 ou avoir subi une baisse de plus de 50 % de chiffre d'affaires au cours de deux mois successifs à partir de mars 2020, par rapport à 2019. Pour les entreprises immatriculées depuis moins d'un an au moment du dépôt de la demande, la baisse d'activité sera étudiée au regard de la moyenne des mois d'activité (cette activité ne pouvant être prise en compte que pour les mois antérieurs à mars 2020).
- Le cumul des aides (Eventuel fonds solidarité volet 1 + le présent fonds de secours) ne peut être supérieur à la baisse du chiffre d'affaires.

Prêt relance 0% :

- Être une entreprise de moins de 20 salariés.
- Avoir son activité dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales. Pour le secteur du commerce, sont exclus les établissements de plus de 10 salariés sous enseigne nationale.
Sont exclues les activités immobilières ou d'intermédiations financières.
- Ne pas disposer d'une trésorerie nette négative avant mars 2020 pour les entreprises de plus de 3 ans.
- Ne pas se trouver en procédure collective et être à jour de ses obligations sociales et fiscales avant la crise sanitaire.

Comment faire la demande ?

- 1 Complétez le formulaire ci-après
- 2 Envoyez-le, accompagné des pièces justificatives, par mail à :

nogentsuroise@initiative-oise.fr

Formulaire de demande



Votre demande concerne

- La subvention de secours pour un montant de
- Le prêt relance à 0% pour un montant de

Chef d'entreprise

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

Nationalité :

Situation conjugale : Célibataire Vie maritale Pacsé(e)
 Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Commune :

Entreprise

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Code APE ou NAF :

Activité :

.....

Date de création :

N° de SIRET :

Adresse du siège social :

.....

Code Postal : Commune :

Adresse de l'établissement (si différent) :

.....

Code Postal : Commune :

Effectif de l'entreprise :

Etes-vous à jour de vos obligations fiscales et sociales à fin février 2020 :

Oui Non

Votre entreprise est-elle votre activité principale et/ou votre principale source de revenus ?

Oui Non

Impact de la crise sanitaire sur votre entreprise

Votre activité a-t-elle été soumise à l'obligation de fermeture administrative ?

Oui Non

Avez-vous mis en place du chômage partiel ?

Oui Non

Les aides mobilisées

Avez-vous bénéficié de l'aide de 1 500 € du fonds de solidarité de l'Etat (Volet 1) ?

Pour le mois de mars : Oui Non

Pour le mois d'avril : Oui Non

Si non, pourquoi ?

Avez-vous sollicité le fonds de solidarité (Volet 2) sur les loyers ou autres charges fixes ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

Si Oui, montant demandé :

Octroyé En cours Refusé, motif :

Avez-vous sollicité un prêt garanti par l'État (PGE) ? Oui Non

Si Non, pourquoi ?

Si Oui, montant demandé :

Octroyé En cours Refusé, motif :

Situation financière de l'entreprise

Attestation du chiffre d'affaires des derniers mois

	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019
CA HT								
	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020
CA HT								
	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
CA HT								

Montant de la trésorerie à fin février 2020 :

Etes-vous propriétaire de vos locaux professionnels ? Oui Non

Si vous êtes locataire de vos locaux professionnels,

montant **mensuel** du loyer :

Vos principales autres charges externes **mensuelles** :
(À compléter uniquement pour une demande de prêt d'honneur relance)

Charges fixes (ex : électricité, eau, assurances, téléphonie...) :

Charges de personnel :

Remboursement d'emprunt professionnel :

Explication de votre situation :
(Obligatoire pour une demande de prêt d'honneur relance)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et de disposer d'une trésorerie positive à fin février 2020.

Fait à, le

J'autorise l'Agglomération Creil Sud Oise à conserver et réutiliser mon adresse mail pour recevoir des informations destinées aux entreprises du territoire. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces données.

Le demandeur

Nom Prénom et signature

DECLARATION DES AIDES PLACES SOUS LE REGLEMENT DE MINIMIS (Règlement CE N° 1407/2013 du 18 décembre 2013 – aide de minimis)

Nom de l'entreprise bénéficiaire :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

N° SIRET de l'entreprise :

Je soussigné(e),

Né(e) le à

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne L352 du 24 décembre 2013.

Conformément au règlement (UE) n° 1407/2013, le montant des aides, quelle que soit leur nature (Subvention / Prêt bonifié / Garantie / Avance remboursable / Réduction ou exonération d'impôts...), est limité à 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux (voir schéma ci-dessous).

Montant	200 000 €		
Exercice fiscal	N-2	N-1	N

J'atteste sur l'honneur :

n'avoir perçu aucune autre aide de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal concerné (année de réalisation de l'opération précitée) et les deux exercices précédents,

avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Dates d'attribution de l'aide de minimis (1)	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)	Financier public
TOTAL				

avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement, la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Dates d'attribution de l'aide de minimis (1)	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)	Financier public
		TOTAL		

Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « de minimis » additionnée au montant de l'aide demandée dans le présent formulaire excède 200 000 €, l'aide demandée ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Je m'engage à porter à votre connaissance toute aide perçue sur la période triennale qui pourrait entraîner un dépassement du plafond de 200 000 €.

Fait à, le

Signature du représentant légal de l'entreprise

Nom, prénom, qualité du ou de la signataire

(1) Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (État, collectivités...).

Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement de minimis.

Les pièces justificatives



Pour toute demande

- Formulaire de demande complété et signé
- Attestation des minimis complétée et signée
- Extrait d'immatriculation datant de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité

Subvention de secours

- RIB professionnel

Prêt relance

- RIB personnel
- Dernier bilan ou dernières attestations de chiffre d'affaires
- Copie des 3 derniers relevés de compte professionnel

Comment faire la demande ?

1. Complétez le formulaire
2. Envoyez-le, accompagné des pièces justificatives, par mail à :

nogentsuroise@initiative-oise.fr

